Département du Calvados
Canton de Thury-Harcourt
Commune de MESLAY

ARRETE MUNICIPAL

D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU CALVADOS

ANNEE 2023

Vu l'arrêté préfectoral permanent du 09 juillet 2022 d'entretien régulier des cours d'eau et notamment son article 9 ;

ARRETE

Article 1 : Caractérisation des cours d'eau

Les travaux d'entretien s'appliquent aux cours d'eau et leurs dérivations situés sur le territoire communal désignés ci-après :

- **Ruisseau de la Vieille Maison**
- **Ruisseau du Paquerley**
- **Ruisseau de Trois-Monts**

Article 2 : Nature des travaux et période d'entretien

Les travaux autorisés dans le cadre de l'entretien annuel des cours d'eau, et de leurs dérivations identifiés à l'article précédent commencent **le 17 juillet 2023 et finissent le 31 mars 2024 inclus.**

Les travaux autorisés dans le cadre de l'entretien annuel des cours d'eau sont les suivants :

Nature des interventions	Période d'entretien
Enlèvement des embâcles	1er mai au 31 octobre
Entretien de la végétation aquatique (faucardage)	1er juin au 1er octobre
Entretien des berges • Entretien des herbes et broussailles • Entretien des arbres, arbustes et buissons	 1er mai au 31 décembre 1er août au 31 mars
Travaux de protection des berges par des techniques végétales vivantes	1er novembre au 31 mars
Enlèvement des vases et des atterrissements	1er août au 1er octobre

Article 3 : Obligations

Les propriétaires et fermiers obligés à l'entretien des cours d'eau sont mis collectivement en demeure de remplir leurs obligations dans les délais prescrits.

<u>Article 4</u> : **Mise en demeure**

A l'expiration des délais fixés ci-dessus et sans aucune autre mise en demeure, le maire ou la collectivité en charge de la compétence GEMAPI procède à une reconnaissance des travaux et fait exécuter immédiatement d'office les travaux en retard aux frais des retardataires.

<u>Article 5</u> : **Publicité et diffusion**

Le présent arrêté municipal est affiché en mairie et transmis pour information au service en charge de la compétence GEMAPI et au service en charge de la police de l'eau (DDTM du Calvados).

A MESLAY, le 17 juillet 2023
Le Maire,
Christian de COURSEULLES

MAIRIE de MESLAY (Calvados)

Exemplaire DDTM
Exemplaire Communauté de Communes Cingal Suisse Normande (GEMAPI)
Exemplaire Mairie

Accusé de réception en préfecture
014-211404116-20230713-ARRETE-AI
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023